

Création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du 21e siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise

2014/2235(INI) - 10/09/2015 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 310 voix pour, 232 contre et 13 abstentions, une résolution sur la création d'un marché du travail compétitif dans l'Union du XXIe siècle: adaptation des compétences et des qualifications à la demande et aux perspectives d'emploi, un moyen de sortir de la crise.

Une proposition de résolution de remplacement, déposée par les groupes Verts/ALE et S&D, a été rejetée en plénière par 216 voix pour, 360 contre et 19 abstentions.

Situation et enjeux : dans le sillage de la crise économique et financière, ainsi que du ralentissement de l'économie européenne, nombre d'États membres font face à **un niveau élevé de chômage et d'endettement** (9,8% pour l'UE 28, 26% en Grèce, 23% en Espagne), à une **croissance faible** et à une **pénurie d'investissements**. De nombreux États membres affichent un taux de **chômage des jeunes** (20,9% pour l'UE 28) nettement supérieur au taux de chômage moyen et ceux qui font état d'un recul du chômage constituent l'exception. Selon la Commission, jusqu'à **12,4 millions de personnes** sont au chômage depuis plus d'un an, dont 6 millions depuis plus de deux ans.

Le marché du travail européen doit répondre à **plusieurs enjeux majeurs**, notamment la mondialisation, le vieillissement de la société, la rapidité des évolutions technologiques telles que la transition vers le numérique et la robotisation, l'inadéquation entre les compétences et les emplois ainsi que la progression de la demande de main-d'œuvre hautement qualifiée qui, au regard de l'excédent de main-d'œuvre faiblement qualifiée, entraîne une polarisation des salaires.

Face à cette situation, le Parlement a souligné **la nécessité de politiques économiques et sociales et de réformes du marché du travail ambitieuses** pour stimuler la croissance et pour créer davantage d'emplois durables et de qualité. Il a insisté en outre sur la nécessité d'assurer la **viabilité des systèmes de sécurité sociale**, notamment par la mise à niveau des compétences des chômeurs en vue d'améliorer l'employabilité des personnes faiblement qualifiées.

Favoriser la compétitivité du marché européen : le Parlement a préconisé des réformes ambitieuses qui favorisent l'intégration, une souplesse réfléchie, l'innovation et la mobilité, renforcent le rôle du dialogue social, stimulent la création d'un nombre plus important d'emplois débouchant sur un emploi durable et de qualité.

La résolution a mis l'accent sur la nécessité de **favoriser la convergence de l'éducation, de la formation et du marché du travail** et de rendre le droit du travail plus compréhensible pour les travailleurs et les employeurs. Elle a également insisté sur l'importance d'une classification européenne des aptitudes, compétences, certifications et professions.

Rappelant que la **mobilité professionnelle** est un facteur fondamental, le Parlement a encouragé les initiatives européennes visant à stimuler la mobilité, telles que ERASMUS+, le cadre européen des

certifications, le CV Europass, le passeport européen des compétences, ainsi que le portail européen pour la mobilité de l'emploi (EURES) qui devrait devenir un outil incontournable du marché du travail européen.

Les députés ont insisté sur :

- l'importance de tirer parti du **fort potentiel économique des femmes** en Europe et d'instaurer les conditions propices à leur évolution professionnelle ;
- l'importance des **politiques actives du marché du travail, de l'apprentissage tout au long de la vie** et de l'amélioration de la capacité d'adaptation à l'évolution technologique. Les jeunes en particulier devraient être les bénéficiaires des investissements dans l'éducation et la formation.

Anticiper les besoins en compétences : le Parlement a insisté pour que les acteurs du marché du travail, notamment les organisations patronales et syndicales, soient étroitement associés à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des programmes de certification professionnelle. Il a préconisé :

une meilleure définition des besoins actuels et futurs en matière de compétences et une amélioration du panorama européen des compétences, afin de mieux circonscrire les pénuries et les déficits en la matière dans certains secteurs, métiers ou régions;

de mieux coordonner les partenariats entre les écoles, les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les autres autorités compétentes pour anticiper les besoins de main-d'œuvre.

Formation continue de tous les acteurs du marché du travail : le Parlement a plaidé pour une **conception plus souple et personnalisée de l'évolution de carrière** ainsi que de l'éducation et de la formation tout au long de la vie professionnelle. Il a reconnu l'importance de développer **l'apprentissage et la formation en milieu professionnel** comme une autre voie possible vers l'emploi. Il a également suggéré que des **programmes de formation et de requalification** et des programmes d'évaluation des compétences soient proposés aux chômeurs, de longue durée en particulier, afin d'augmenter leurs chances sur le marché du travail.

Les députés ont insisté sur l'importance :

- de permettre aux demandeurs d'emploi de bénéficier **d'une orientation et de conseils personnalisés** sur les techniques de recherche d'emploi ou sur les formations à entreprendre pour que leurs compétences et aptitudes soient transférables;
- d'accroître **l'adaptabilité de la main-d'œuvre** afin de parer aux pénuries futures, via l'utilisation des fonds structurels européens;
- de garantir que les mesures destinées aux **chômeurs de longue durée** respectent leur liberté de choix et que la formation soit abordable, acceptable et conforme à leurs besoins réels;
- d'utiliser la **garantie pour la jeunesse** en tant qu'outil destiné à aider les jeunes à passer du système éducatif au monde du travail;
- de **garantir l'égalité des chances** et l'accès à l'enseignement et à la formation, en particulier pour les groupes défavorisés.

La résolution a en outre préconisé:

- **de renforcer les liens entre éducation et emploi** en ciblant mieux les mesures visant à ramener le taux de décrochage scolaire au-dessous de 10% à l'horizon 2020. Dans ce but, la formation professionnelle par l'apprentissage et d'autres systèmes similaires de formation en milieu professionnel devraient être plus valorisés car ils facilitent la transition entre le système éducatif et le monde professionnel ; les synergies entre les systèmes éducatifs et le marché du travail devraient être améliorées;

- **d'échanger des pratiques exemplaires** entre les États membres et les autorités régionales et locales, de les valider, de les comparer et de mesurer leur efficacité, notamment en ce qui concerne la formation par alternance, la formation professionnelle ainsi que les régimes et programmes d'apprentissage en entreprise et de stage;
- **de développer l'esprit d'entreprise** dès le plus jeune âge. La législation européenne devrait s'appuyer sur le principe de priorité aux PME. Des mesures d'aide et d'incitation devraient bénéficier aux start-up, aux microentreprises et aux acteurs de l'économie sociale. Les États membres devraient alléger la fiscalité du travail;
- de développer de nouvelles compétences et de nouveaux emplois, notamment dans le contexte de la **transition numérique**, de la mise en place de **l'union de l'énergie**, de la recherche-développement et du développement des réseaux de transport.

Le Parlement a demandé aux États membres d'instaurer le **salaire minimum** en établissant, pour chaque État membre, un niveau de référence garantissant un revenu décent, par voie juridique ou conventionnelle, selon les pratiques nationales. Il a également invité la Commission de mettre sur pied **une plateforme européenne** pour la reconnaissance et l'évaluation des compétences communes à des activités et des métiers spécifiques, plateforme qui inclurait la reconnaissance des compétences acquises dans le cadre de programmes de bénévolat.